

Préavis N° 04/2023

Relatif à la reprise du personnel et des activités d'une crèche privée, ainsi qu'à des dépenses extrabudgétaires pour 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des statuts de l'APEJ, nous soumettons au vote du Conseil Intercommunal la décision de la reprise de la crèche Easy Kids au 1^{er} août 2023, ainsi que les dépenses extrabudgétaires qui y sont liées pour 2023.

PREAMBULE

Easy Kids est une crèche privée, située à Founex, qui offre 44 places d'accueil sur deux sites :

- Aux Vassaux : site accueillant un groupe « Nurserie » offrant 10 places pour les enfants de la naissance à 18 mois et un groupe « Trotteurs » offrant 14 places pour des enfants de 18 à 36 mois ;
- Aux Canons : site accueillant le groupe des « Grands » offrant 20 places pour des enfants de 2½ ans à l'âge d'entrée à l'école.

Rappelons que l'AJET avait signé en juillet 2014 une convention de collaboration avec Easy Kids. Celle-ci avait été dénoncée par l'AJET en 2018, en raison de l'ouverture de nos propres crèches de Crans et de Chavannes-des-Bois. C'est également une crèche bien connue du Réseau, puisque Mme Mélanie Gras y travaillait comme directrice avant de reprendre la Direction de l'AJET devenue APEJ.

CONTEXTE

Le gérant d'Easy Kids, Monsieur Jean-François Segatori, a approché en janvier 2023 la Commune de Founex et puis l'APEJ, en charge de l'accueil de jour pour les Communes de Terre Sainte. Ayant atteint l'âge de la retraite, il souhaite se retirer de la majorité de ses activités et cherche un repreneur pour les activités de la crèche, dès août 2023.

Cette opportunité de reprise du personnel et des activités de la crèche s'est présentée alors même que l'APEJ prenait la mesure du manque de places d'accueil préscolaires sur son territoire. Un courrier a été adressé en janvier 2023 à l'ensemble des Municipalités de Terre Sainte leur demandant de contacter l'APEJ si elles voyaient une possibilité d'implantation de crèche dans leur commune, soit par la transformation d'un local, soit par une nouvelle construction. L'APEJ les a également informés que dans l'intervalle elle allait étudier la possibilité de signer une nouvelle convention avec une ou plusieurs crèches privées de Terre Sainte. La proposition de M. Segatori vient donc à point nommé.

Le Comité de Direction souhaite ainsi saisir l'opportunité qui se présente, soit reprendre le personnel et les activités de la crèche Easy Kids, afin de pérenniser l'offre d'accueil de jour offerte sur son territoire.

Il s'agit en effet :

- D'une opportunité très intéressante pour augmenter le nombre de places d'accueil collectives préscolaires subventionnées offertes ; le nombre de places gérées par l'APEJ passera de 144 à 188 places (+30,5%).
- D'éviter la fermeture de la structure, ce qui aurait pour conséquence, d'une part d'avoir les enfants actuellement accueillis à Easy Kids venant rallonger encore la liste d'attente de l'APEJ et d'autre part qu'une vingtaine de collaborateurs perdent leur emploi.

La reprise de cette crèche ne comblera toutefois pas le besoin actuel et futur de places préscolaires en Terre Sainte, puisqu'il ne s'agit ici pas de création de nouvelles places. A l'avenir il faudra donc encore se doter de crèches supplémentaires. Le Comité de direction n'envisage toutefois plus de convention avec une autre structure privée.

La crèche Easy Kids sera dès le 1^{er} août 2023 gérée par l'APEJ, au même titre que les crèches des Coppalines à Coppet, des Petits Lutins à Chavannes-des-Bois et de la Poussinière à Crans.

Il convient de préciser que l'APEJ reprend le personnel et les activités de la crèche, mais en aucun cas ne reprend la raisons sociale Easy Kids SA.

ENJEUX FINANCIERS POUR 2023

La reprise du personnel et des activités de la crèche dès août 2023 nécessite qu'un budget complémentaire de CHF 740'000.- soit accordé à l'APEJ pour l'exercice 2023. Ce montant correspond à une enveloppe supplémentaire de 2,5% du budget 2023 de l'APEJ.

Détails des charges estimées

Masse salariale :	CHF 495'000.-
Loyer et charges :	CHF 70'000.-
Autres frais de fonctionnement :	CHF 175'000.-
<u>Total</u>	<u>CHF 740'000.-</u>

Détails des revenus estimés

Subventionnement ordinaire FAJE :	CHF 151'500.-
Participation des parents* :	CHF 225'000.-
Participation des communes :	CHF 363'500.-
<u>Total</u>	<u>CHF 740'000.-</u>

**Nous faisons une estimation prudente des participations des parents ne maîtrisant pas encore l'impact de cette reprise sur le taux de remplissage.*

Les montants estimés des charges se basent sur le budget 2023 d'Easy Kids, au prorata des mois concernés (5/12).

Les charges liées aux activités de la crèche Easy Kids dès le 1^{er} août 2023 seront intégrées aux comptes APEJ 2023.

ENJEUX FINANCIERS DES 2024

Dès 2024, les charges de cette structure seront intégrées au budget de l'APEJ. **Pour une année complète, le montant des charges pour Easy Kids est estimé à CHF 1'800'000.-. Le prix par place est en ligne avec le coût d'une place dans une de nos structures APEJ.**

- Budget annuel 2023 Easy Kids : CHF 1'800'000.-, soit CHF 40'909.-/place /an
- Budget annuel 2023 CRECHES APEJ : CHF 6'359'000.-, soit 44'160.-/place /an (y compris les imputations internes des frais administratifs de 5,5%)

CONCLUSION

Le Comité de direction estime que la reprise du personnel et des activités de la crèche privée Easy Kids est une opportunité à ne pas manquer pour l'APEJ afin d'assurer d'une part la pérennité d'une structure d'accueil collective préscolaire sur le territoire de Terre Sainte et d'autre part d'augmenter le nombre de places d'accueil subventionnées proposées aux familles.

Le Comité de direction a accepté ce préavis N° 04/2023 lors de sa séance de Comité de direction du 14 mars 2023 et l'a présenté à la Commission ad hoc ainsi qu'à la Commission des Finances en date du 3 avril 2023.

Pour ces motifs, le Comité de direction de l'APEJ prie le Conseil intercommunal, après avoir :

Vu Le Préavis du Comité de direction N° 04/2023 **relatif à la reprise du personnel et des activités d'une crèche privée, ainsi qu'à des dépenses extrabudgétaires pour 2023 ;**

Attendu Que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Oùï Les rapports de la Commission ad hoc et Commission des Finances ;

De bien vouloir approuver la reprise du personnel et des activités de la crèche privée Easy Kids par l'APEJ dès le 1^{er} août 2023, ainsi que d'approuver les dépenses extrabudgétaires estimées à CHF 740'000.- pour 2023.

Pour le Comité de direction de l'APEJ :

Stéphanie Emery
Présidente

Mélanie Gras
Directrice



Chavannes-de-Bogis, le 6 avril 2023
